



Demandes de naturalisation dans la Commune de Gilly – décisions municipales du 15 octobre 2018

Emolument communal :

Pour une demande de naturalisation individuelle :	Fr.	300.-
Pour une demande de naturalisation familiale :	Fr.	400.-
Pour une demande de Confédéré :	Fr.	200.-

Audience des candidats par la Municipalité :

Audience facultative, au cas par cas, si le rapport de naturalisation lui semble lacunaire.

Instance nommée pour l'établissement des rapports de naturalisation :

Sécurité publique de Rolle

Durée de résidence dans la Commune des candidats à la naturalisation :

Le candidat qui demande la bourgeoisie de la Commune de Gilly doit être inscrit en résidence principale au registre communal du contrôle des habitants au moment de la demande.

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray

Syndic

F. Pellet

Secrétaire

